

MOTION DES ÉLUS DE LA MONTAGNE
29^e congrès – Cauterets (Hautes-Pyrénées) - 18 octobre 2013

POUR UNE ÉCONOMIE MONTAGNARDE LIBÉRÉE DU HANDICAP DES
PRÉDATEURS

Considérant que les politiques conduites par l'Etat à l'égard des prédateurs tels que le loup, l'ours ou le vautour, doivent rester sans incidence négative sur l'activité des éleveurs en montagne, notamment en matière de pastoralisme,

Relevant que certaines mesures préventives mises en place (telle que le recours obligatoire aux chiens patous pour la défense des troupeaux) génère de nouveaux problèmes juridiques de santé ou de sécurité publique venant alourdir d'autant une politique déjà onéreuse,

Rappelant son attachement au dialogue et à la concertation la plus ouverte et au plus près du terrain, comme seuls moyens d'assurer le succès de toute politique de préservation grâce à l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux, comme le prouve l'évolution du plan loup élaboré au sein du groupe national,

S'inquiétant de la décision du tribunal administratif de Nice annulant l'autorisation de prélèvement du préfet des Alpes-Maritimes,

Réaffirmant que préservation et régulation ne sont pas incompatibles et que, bien au contraire, la régulation peut s'avérer le meilleur garant de la préservation,

L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'État d'œuvrer pour :

- **S'agissant du loup**, assurer l'application du nouveau plan loup tel qu'il a été approuvé, notamment en effectuant le nombre maximum de retraits, en adaptant si besoin les modalités d'autorisation d'abattage dans le cadre de battues au grand gibier, conduites par les sociétés de chasse,
- **S'agissant de l'ours**, mettre à profit les prochaines échéances en matière de programmation communautaire et de contractualisation entre l'Etat et les régions pour mobiliser les fonds nécessaires à un plan de relance du secteur pastoral, tout en remettant à plat le dossier de la préservation de l'ours en instituant enfin une concertation dans laquelle les vrais acteurs de terrain puissent être entendus,
- **S'agissant du vautour**, relancer le dossier de la normalisation européenne de l'équarrissage pour envisager par quelles techniques les produits du secteur de traitement des déchets de la viande peuvent amener les vautours à reprendre leurs habitudes alimentaires de charognards.